

## COMMUNIQUE

Une nouvelle fois des dépôts sauvages autres que des déchets inertes et verts, ont été constatés sur la plateforme de Chatillon de Cornelle et ce, malgré les différents rappels.

**C'est pourquoi, dans un premier temps et dès aujourd'hui, il a été décidé de fermer à clef la barrière.**

Son accès sera conditionné pour les habitants désireux de mettre leurs déchets verts par une demande faite en mairie avec justificatif d'identité, afin de pouvoir obtenir les clefs pour son ouverture.

D'autres mesures, plus radicales, pourraient être prises en cas de nouvelles infractions et des poursuites engagées.

Comptant sur la responsabilité de chacun.

Boyeux Saint Jérôme, le 18/06/2019

Mme Le Maire,  
Marie Christine CHAPEL

